

DIRECTION DE LA VOIRIE – CIRCULATION – ECLAIRAGES URBAINS

EVOLUTION HORAIRE DES REGIES

INFORMATION

La Direction de la Voirie Circulation Eclairages Urbains (DVCEU) dispose au sein du Service Exploitation Maintenance Gestion Événementielle (SEMGE) de trois régies.

Actuellement, les plages horaires de travail de ces trois entités sont les suivantes :

- Régie Voirie interventions rapides : 8h00/12h00 et 14h00/17h00
- Régie Voirie maintenance programmée : 8h00/12h00 et 13h30/16h30
- Régie Eclairage Public : 8h00/12h00 et 13h30/16h30

La nouvelle organisation de la DVCEU approuvée lors des comités techniques de novembre a eu pour conséquence des transferts de personnels entre les deux régies voirie.

Dans un souci d'harmonisation du fonctionnement de ces structures et d'équité entre les agents, il est proposé que ces trois régies partagent des plages horaires de travail identiques en retenant les créneaux 8h00/12h00 et 13h30/16h30.

Pour mémoire, le 30 novembre 2015, lors d'une réunion associant les agents des deux régies voirie, la DRH et la DVCEU, le principe de cette orientation a été accepté par l'ensemble des personnes présentes.